

LES PAS : PÔLE D'APPUI À LA SCOLARITÉ...

...LEUR EXTENSION ET LEURS RÉELS OBJECTIFS...

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Après une expérimentation dans 4 départements, le gouvernement étendra la mesure en développant 500 nouveaux PAS alors que l'Assemblée nationale vient de rejeter leur création dans le projet de loi Inclusion. À ce jour, aucun bilan n'a été porté à la connaissance des organisations syndicales alors que nous savons qu'il existe et que nous le demandons (est-il caché sciemment ?).

Pour rappel, le PAS constituerait le 1er niveau de réponse aux « besoins éducatifs et pédagogiques » pour tous·tes les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), et pas seulement pour ceux et celles qui ont une reconnaissance MDPH et un besoin de compensation.

Le PAS est présenté comme la substitution aux PIAL en ce qui concerne le gestion des AESH, mais cela n'est pas complètement vrai dans les faits. En théorie, ce dispositif est piloté par le·la chef·fe d'établissement, l'IEN, le·la directeur·trice de la structure ESMS. De plus, il est coordonné par un·e enseignant·e spécialisé·e (OU PAS!) avec l'appui d'un·e professionnel·le du médico-social. Sont également associé·es à l'équipe, un·une gestionnaire AESH, les AESH ainsi que l'AESH référent·e et les ERSEH.

DES PAS POUR QUI ?

Si on reprend la volonté ministérielle, les PAS ont pour objectif d'anticiper et d'améliorer les prises en charge des élèves qui ne seraient pas dans le « moule » institutionnel. Il s'agit de tou·tes les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) défini·es ainsi :

« les élèves en situation de handicap, les élèves ayant une difficulté scolaire grave et durable, les élèves malades, les élèves allophones nouvellement arrivés en France, les élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs, les élèves intellectuellement précoces, les élèves en milieu carcéral ».

Ainsi, l'École inclusive actuelle ne doit plus s'occuper uniquement de la compensation des situations de handicap (selon la loi de 2005), mais bel et bien de toutes les situations « à part ». Si l'objectif est louable, il va surtout entraîner une mutualisation des prises en charge et une nouvelle dilution des moyens entre handicap et difficultés scolaires.

UNE RÉPONSE DE 1ER NIVEAU ? QUÈSACO ?

Face à la moindre difficulté, les enseignant·es doivent la signaler aux responsables du PAS qui doivent ensuite mettre en place un protocole pour établir et proposer une « réponse de 1er niveau » afin d'aider l'élève en question :

- ✓ aménagements pédagogiques (éventuellement RASED)
- ✓ matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève (MPA)
- ✓ appui ponctuel de professionnel·les : de l'EN et du Médico-social à travers les équipes mobiles (EMAS) ou les Dispositifs d'auto-régulation (DAR).

ET LES RÉELLES MOTIVATIONS ?

En creusant un peu, on trouve d'autres motivations institutionnelles, pas aussi louables que cela...

En effet, conscient qu'il est incapable de recruter-former-payer le nombre suffisant d'AESH pour couvrir toutes les heures d'aide notifiées par la MDPH, le ministère souhaite s'attaquer à la « racine » : limiter le recours à la MDPH par les familles et ainsi limiter le nombre d'heures notifiées.

L'équation est donc simple : moins de MDPH-moins de notifications-moins d'AESH...

Pour compléter le tout, le ministère et le législateur souhaitent la **remise en cause du principe de compensation de la loi de 2005 en demandant plus d'adaptations pédagogiques aux équipes...** Une nouvelle façon de se désengager et faire reposer sur les équipes la responsabilité de la politique d'inclusion. Scandaleux.

RASED : UN MÉLANGE DES GENRES INQUIÉTANT



Avec ce système, les équipes RASED ne pourraient intervenir qu'après sollicitation des PAS et plus après celle des enseignant·es. Même si le MEN se défend d'en faire des « machines à tri », ils deviendraient **de plus en plus des collègues-ressources, privé·es de leur mission en classe pour les élèves en grande difficulté.**

Une réponse parmi d'autres qui nie le fondement-même de leurs métiers, leur professionnalité et leur rôle dans la chaîne de la difficulté scolaire... Une extinction programmée...

CHANGEMENT DE LOGICIEL : DE LA COMPENSATION VERS L'ACCESSIBILITÉ ?

Rendre l'accès universel aux apprentissages est une nécessité, un droit fondamental qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. En changeant de logique (de la compensation vers l'accessibilité), la « solution » ministérielle proposée va continuer d'invisibiliser une grande partie des élèves sans instaurer une véritable École inclusive.

Pour la CGT Éduc'action, l'accessibilité ne peut être portée sans discuter de la place et du développement de la formation des enseignant-es spécialisé-es, d'un plan sur le bâti scolaire, de la création des places nécessaires permettant une prise en charge du secteur médico-social, de l'aide humaine.

En imposant les PAS et en renvoyant la réussite des élèves à la seule **responsabilité des personnels**, le ministère cible clairement ces derniers. Les propos du ministre Geffray viennent confirmer cette inquiétude (*“lorsque s'installe un besoin particulier mal pris en charge pédagogiquement, il risque de se transformer en handicap. À l'inverse, sa prise en charge rapide permet d'éviter cet écueil”*) tout en renforçant l'**amalgame difficulté scolaire et handicap...**

INCLUSION AU RABAIS

RÉPONSES
INADAPTÉES

ISOLEMENT DES
PERSONNELS

ET DÉSENGAGEMENT
DE L'ÉTAT

QUELS EFFETS POUR LES COLLÈGUES ?

Changer la logique de l'inclusion en faisant de l'accessibilité aux ne peut se faire sans une révolution pédagogique et de formation acceptée par la communauté éducative. Pourtant, le gouvernement considère cette question comme accessoire et condamne les collègues au « bricolage ».

Se sentant alors démuni-es, délégitimé-es, abandonné-es, ils-elles vont douter de leurs capacités à enseigner, à gérer leurs élèves et à aider correctement les plus fragiles. Et à terme, rejeter l'inclusion alors qu'ils-elles portent fondamentalement l'idée.

Pour qu'il soit fructueux, l'indispensable dialogue inter-métiers (entre PE, ordinaires et spécialisé-es, AESH et métiers médico-sociaux) ne s'improvise pas.

ET LES AESH DANS TOUT ÇA ?

Au-delà d'une possible diminution de leur nombre à moyen terme, cette réorganisation va entraîner obligatoirement :

- ⊗ une extension géographique du périmètre d'intervention.
- ⊗ une possible multiplication des accompagnements en dehors des élèves notifié-es (car le PAS pourra déterminer l'affectation en dehors de toute décision MDPH).
- ⊗ un « plan social » chez les AESH.

DANGER SUR LES CARTES SCOLAIRES

POUR TROUVER 500 PILOTES DE PAS, À MOYENS CONSTANTS, LES DASEN ONT FERMÉ DES CLASSES POUR DÉGAGER DES POSTES...

POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, IL Y A URGENCE...

Toutes les conditions (matérielles, pédagogiques, humaines et de santé...) ne sont pas réunies pour des prises en charge respectueuses et efficaces, et donc pour une École inclusive à la hauteur des enjeux.

Le niveau des effectifs/classe, de formation des personnels (enseignant-es et AESH), le nombre limité de professionnel-les du médico-social à disposition dans et hors des murs, l'état des locaux ainsi que leur nombre et spécificité, les exigences institutionnelles en termes de programme et d'évaluation... font que pour l'heure, il est extrêmement compliqué pour le MEN d'exiger le tout-inclusion sans filet. Le nombre de plus en plus important de fiches RSST sur cette question et leur contenu indiquent combien certaines situations peuvent être douloureuses pour tout le monde, élèves, familles comme personnels.

POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, UNE SEULE QUESTION DOIT RESTER CENTRALE POUR LE BIEN DES ÉLÈVES ET LA MISE EN PLACE DE RÉPONSES ADAPTÉES :

QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DE CHACUN-E, QUEL PARCOURS DE SCOLARISATION PERMET LA RÉUSSITE DE TOUS-TES ET L'ACCÈS AU PROJET DE CHAQUE ÉLÈVE ?



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteduaction